ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 6 avril 2023 — N° 32

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe féminine de relais du Club d'athlétisme de Drummondville, médaillée d'or au Championnat provincial d'athlétisme en salle.

_____

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de dénoncer l'acte de vandalisme perpétré à la synagogue Bagg Street Shul.

_____

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Linda Janes pour son engagement bénévole et communautaire.

_____

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin d'appuyer le mouvement citoyen visant à assurer la sécurité routière aux abords des écoles.

_____

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de féliciter le jeune Thomas Deschênes, double médaillé d'or au Championnat provincial d'athlétisme en salle.

_____

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Karine Degré et à M. Alexandro Zarruk à l'occasion de la Journée mondiale de la santé.

_____

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Robert Lord pour son engagement bénévole, social et communautaire.

_____

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le travail des bénévoles du Cercle de fermières Leclercville et de l'organisme Aide alimentaire Lotbinière.

_____

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Société d'histoire de la seigneurie de Monnoir.

_____

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Mélanie Gilbert pour ses 20 ans de service au bureau de circonscription de Beauce-Nord.

_____

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la jonquille.

_____

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la tenue d'une rencontre visant à faire le bilan du Chantier main-d'œuvre Haut-Richelieu.

_____

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 03.

_____

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 20 Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 20.

_____

Mme Zaga Mendez (Verdun) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 393 Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 393.

Dépôts de documents

Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

L'entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République tunisienne, signée à Tunis le 20 novembre 2022, accompagnée d'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 497-20230406)

Puis, elle dépose la motion suivante :

> QUE l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République tunisienne, signée le 20 novembre 2022.
>
> (Dépôt n° 498-20230406)

Puis, elle dépose :

L'entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République d'Autriche, signée à Montréal le 14 décembre 2022, accompagnée d'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 499-20230406)

Enfin, elle dépose la motion suivante :

> QUE l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République d'Autriche, signée le 14 décembre 2022.
>
> (Dépôt n° 500-20230406)

_____

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 15 mars 2023 par Mme D'Amours (Mirabel) concernant la disponibilité d'auto-injecteurs d'épinéphrine (ÉpiPen) dans les écoles préscolaires et primaires du Québec.

(Dépôt n° 501-20230406)

_____

Mme la présidente dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du Vérificateur général du Québec.

(Dépôt n° 502-20230406)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Sainte-Croix (Gaspé) dépose :

> L'extrait d'une pétition, signée par 2 698 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la révision de la politique de déplacement des usagères et des usagers du réseau de la santé et des services sociaux.
>
> (Dépôt n° 503-20230406)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 5 avril 2023 sur les motions pour formuler un grief présentées au cours du débat sur le discours du budget ainsi que sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Est d'abord mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour mettre à risque la capacité des générations futures à financer leurs services auxquels ils ont droit en diminuant les versements prévus au Fonds des générations.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **51** en annexe)

Pour : **16** Contre : **86** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Bouazzi (Maurice-Richard). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour ce budget injuste, irresponsable et manquant d'ambition pour le Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **52** en annexe)

Pour : **25** Contre : **77** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le dépôt d'un budget 2023-2024 qui ne propose aucun plan complet pour soutenir les missions essentielles de l'État, ni mesures concrètes pour contrer la pénurie de main-d'œuvre, en plus d'abandonner les générations futures en coupant dans les versements au Fonds des générations.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **53** en annexe)

Pour : **16** Contre : **86** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Zanetti (Jean-Lesage). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour la faiblesse de sa posture d'orthodoxie constitutionnelle canadienne qui entrave les rêves de liberté des peuples du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **54** en annexe)

Pour : **12** Contre : **90** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Dufour (Mille-Îles). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir présenté un budget qui n'aide pas les familles québécoises à la recherche de logement, ne répond pas aux attentes des organismes en habitation et ne supporte pas les villes et municipalités dans leurs besoins urgents et grandissants.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **55** en annexe)

Pour : **27** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Caron (La Pinière). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir présenté un budget qui continue de pénaliser les personnes invalides âgées de 60 ans et plus dans leur prestation de la Régie des rentes du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **56** en annexe)

Pour : **27** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ pour son incapacité à offrir au milieu communautaire des conditions de travail à la hauteur des services rendus à la communauté alors que le filet social est percé de partout.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **57** en annexe)

Pour : **27** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Zaga Mendez (Verdun). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2023-2024 qui manque d'ambition en matière de lutte contre les changements climatiques et qui déroule le tapis rouge aux multinationales qui pillent notre sous-sol.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **58** en annexe)

Pour : **11** Contre : **74** Abstention : **16**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ pour l'absence de mesures budgétaires permettant la rémunération de tous les stages de travail dans l'appareil d'État.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **59** en annexe)

Pour : **27** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Garceau (Robert-Baldwin). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste de prévoir convertir seulement 8 % de l'ensemble des places non subventionnées au Québec en places subventionnées.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **60** en annexe)

Pour : **27** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le manque d'ambition de son budget 2023-2024 qui ne contient pas les investissements suffisants pour faire pleinement face à la crise climatique et protéger de façon réelle et adéquate la biodiversité et l'eau au Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **61** en annexe)

Pour : **27** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Grandmont (Taschereau). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour le déséquilibre inacceptable entre les investissements dans les transports en commun et ceux dans le réseau routier dans le budget 2023-2024.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **62** en annexe)

Pour : **27** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Prass (D'Arcy-McGee). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget 2023-2024 qui ne vise pas à répondre aux crises sociales actuelles, particulièrement celles de la santé mentale et de l'itinérance, et qui ne tient pas suffisamment compte des besoins des personnes handicapées ou avec un trouble du spectre de l'autisme.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **63** en annexe)

Pour : **27** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal (Mercier). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son budget 2023-2024 qui n'est pas à la hauteur des défis énormes du système d'éducation qui mettent à mal la réussite des élèves, tels que la pénurie de main-d'œuvre, la vétusté des écoles et le système à trois vitesses à l'origine de la ségrégation scolaire.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **64** en annexe)

Pour : **11** Contre : **74** Abstention : **16**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fortin (Pontiac). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son cinquième budget consécutif qui ne prévoit aucune somme visant à implanter un ratio sécuritaire infirmières-patients au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **65** en annexe)

Pour : **28** Contre : **74** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Labrie (Sherbrooke). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son budget qui ne prévoit pas les sommes nécessaires afin de faire face à la crise en santé mentale.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **66** en annexe)

Pour : **27** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fontecilla (Laurier-Dorion). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2023-2024 qui annonce la fin du développement de logements sociaux au Québec et la privatisation des investissements publics en habitation.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **67** en annexe)

Pour : **27** Contre : **74** Abstention : **0**

Est enfin mise aux voix la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **68** en annexe)

Pour : **74** Contre : **29** Abstention : **0**

L'Assemblée tient le vote reporté le 5 avril 2023 sur la motion proposée par M. Marissal (Rosemont) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la mission fondamentale des centres locaux de services communautaires (CLSC) inclut la prestation de services à la population locale en fonction de leurs besoins dans leur milieu de vie, à l'école, au travail ou à domicile;
>
> QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de maintenir l'intégralité de la mission actuelle des CLSC dans le projet de loi n° 15, notamment la responsabilité populationnelle.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **69** en annexe)

Pour : **102** Contre : **0** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

> QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le cancer colorectal est le deuxième cancer le plus mortel au Québec et que le dépistage précoce de ce type de cancer est la clé pour l'augmentation du taux de survie des patients;
>
> QUE l'Assemblée nationale prenne acte que 6 200 Québécois reçoivent un diagnostic de cancer colorectal et que 2 550 Québécois en décèdent chaque année;
>
> QUE l'Assemblée nationale souligne que le cancer colorectal est un cancer qu'on dit silencieux, car il ne cause aucun signe ni symptôme en stade précoce et que le taux de survie de ce type de cancer est de 90 % en stade précoce contre seulement 11 % en stade avancé;
>
> Ainsi, qu'elle demande au gouvernement de déployer un programme québécois de dépistage du cancer colorectal systématique le plus rapidement possible d'ici la fin de la présente législature.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

———————

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, présente une motion concernant l'approvisionnement en électricité requis en vue de l'atteinte de l'objectif de carboneutralité en 2050; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la parité salariale entre les avocats de la Couronne et ceux de l'aide juridique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne la carrière de Mme Jocelyne Richer, correspondante parlementaire puis cheffe du bureau de *La Presse canadienne* à Québec jusqu'à son départ à la retraite;
>
> QUE l'Assemblée nationale salue la contribution de Mme Richer et de tous les artisans et artisanes de la Tribune de la Presse à la vie démocratique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 14, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues;

— la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 19, Loi sur l'encadrement du travail des enfants.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

— la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 21 avril 2023, M. Grandmont (Taschereau) s'adressera à Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'importance de la sécurité piétonne autour des écoles du Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Après débat, le rapport est adopté.

À 12 h 35, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

Débats de fin de séance

À 13 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) à M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, portant sur le sujet suivant : « les risques de l'évolution de l'intelligence artificielle ». M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, remplace le ministre pour ce débat.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 18 avril 2023, à 10 heures.

La motion est adoptée.

À 13 h 13, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 18 avril 2023, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 6 avril 2023, à 14 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Simard (Montmorency), le représentant du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 9 Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public

n° 13 Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York

La Présidente

NATHALIE ROY

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion pour formuler un grief de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 51)

POUR - 16

Beauchemin (*PLQ*)	Derraji (*PLQ*)	Lakhoyan Olivier (*PLQ*)	Rotiroti (*PLQ*)
Cadet (*PLQ*)	Dufour (*PLQ*)	Maccarone (*PLQ*)	Setlakwe (*PLQ*)
Caron (*PLQ*)	(*Mille-Îles*)	McGraw (*PLQ*)	Tanguay (*PLQ*)
(*La Pinière*)	Fortin (*PLQ*)	Morin (*PLQ*)	
Ciccone (*PLQ*)	Garceau (*PLQ*)	Nichols (*IND*)	

CONTRE - 86

Allaire (*CAQ*)	D'Amours (*CAQ*)	Jacques (*CAQ*)	Montigny (*CAQ*)
Arseneau (*PQ*)	Dionne (*CAQ*)	Jeannotte (*CAQ*)	Nadeau-Dubois (*QS*)
Asselin (*CAQ*)	Dorismond (*CAQ*)	Jolin-Barrette (*CAQ*)	Poulet (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)	Drainville (*CAQ*)	Julien (*CAQ*)	Poulin (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)	Dufour (*CAQ*)	Labrie (*QS*)	Proulx (*CAQ*)
(*Orford*)	(*Abitibi-Est*)	Laforest (*CAQ*)	Provençal (*CAQ*)
Bernard (*CAQ*)	Duranceau (*CAQ*)	Laframboise (*CAQ*)	Reid (*CAQ*)
Bérubé (*PQ*)	Émond (*CAQ*)	Lafrenière (*CAQ*)	Rivest (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)	Fitzgibbon (*CAQ*)	Lamontagne (*CAQ*)	Roberge (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)	Fontecilla (*QS*)	Lamothe (*CAQ*)	Rouleau (*CAQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)	Fréchette (*CAQ*)	LeBel (*CAQ*)	Roy (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)	Gagnon (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*)	(*Verchères*)
Boivin Roy (*CAQ*)	Gendron (*CAQ*)	(*Les Plaines*)	Sainte-Croix (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)	Ghazal (*QS*)	Lecours (*CAQ*)	Schmaltz (*CAQ*)
Bouazzi (*QS*)	Girard (*CAQ*)	(*Lotbinière-Frontenac*)	Schneeberger (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)	(*Lac-Saint-Jean*)	Leduc (*QS*)	Simard (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)	Girard (*CAQ*)	Lefebvre (*CAQ*)	Skeete (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)	(*Groulx*)	Lemay (*CAQ*)	St-Louis (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)	Grandmont (*QS*)	Lemieux (*CAQ*)	St-Pierre Plamondon (*PQ*)
Carmant (*CAQ*)	Grondin (*CAQ*)	Lévesque (*CAQ*)	Tardif (*CAQ*)
Champagne Jourdain (*CAQ*)	Guilbault (*CAQ*)	(*Chapleau*)	Tremblay (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)	Guillemette (*CAQ*)	Mallette (*CAQ*)	(*Hull*)
Chassin (*CAQ*)	Haytayan (*CAQ*)	Marissal (*QS*)	Tremblay (*CAQ*)
Cliche-Rivard (*QS*)	Hébert (*CAQ*)	Martel (*CAQ*)	(*Dubuc*)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Bouazzi (Maurice-Richard) :

(Vote n° 52)

POUR - 25

Beauchemin (*PLQ*)	Dufour (*PLQ*) (*Mille-Îles*)	Lakhoyan Olivier (*PLQ*)	Rotiroti (*PLQ*)
Bouazzi (*QS*)	Fontecilla (*QS*)	Leduc (*QS*)	Setlakwe (*PLQ*)
Cadet (*PLQ*)	Fortin (*PLQ*)	Maccarone (*PLQ*)	Tanguay (*PLQ*)
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)	Garceau (*PLQ*)	Marissal (*QS*)	
Ciccone (*PLQ*)	Ghazal (*QS*)	McGraw (*PLQ*)	
Cliche-Rivard (*QS*)	Grandmont (*QS*)	Morin (*PLQ*)	
Derraji (*PLQ*)	Labrie (*QS*)	Nadeau-Dubois (*QS*)	
		Nichols (*IND*)	

CONTRE - 77

Allaire (*CAQ*)	Dionne (*CAQ*)	Julien (*CAQ*)	Reid (*CAQ*)
Arseneau (*PQ*)	Dorismond (*CAQ*)	Laforest (*CAQ*)	Rivest (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)	Drainville (*CAQ*)	Laframboise (*CAQ*)	Roberge (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)	Dufour (*CAQ*) (*Abitibi-Est*)	Lafrenière (*CAQ*)	Rouleau (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Orford*)	Duranceau (*CAQ*)	Lamontagne (*CAQ*)	Roy (*CAQ*) (*Verchères*)
Bernard (*CAQ*)	Émond (*CAQ*)	Lamothe (*CAQ*)	Sainte-Croix (*CAQ*)
Bérubé (*PQ*)	Fitzgibbon (*CAQ*)	LeBel (*CAQ*)	Schmaltz (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)	Fréchette (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)	Schneeberger (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)	Gagnon (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)	Simard (*CAQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)	Gendron (*CAQ*)	Lefebvre (*CAQ*)	Skeete (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)	Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)	Lemay (*CAQ*)	St-Louis (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)			St-Pierre Plamondon (*PQ*)
Bonnardel (*CAQ*)	Girard (*CAQ*) (*Groulx*)	Lemieux (*CAQ*)	Tardif (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)	Grondin (*CAQ*)	Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)	Tremblay (*CAQ*) (*Hull*)
Boutin (*CAQ*)	Guilbault (*CAQ*)	Mallette (*CAQ*)	Tremblay (*CAQ*) (*Dubuc*)
Bussière (*CAQ*)	Guillemette (*CAQ*)	Martel (*CAQ*)	
Caire (*CAQ*)	Haytayan (*CAQ*)	Montigny (*CAQ*)	
Carmant (*CAQ*)	Hébert (*CAQ*)	Poulet (*CAQ*)	
Champagne Jourdain (*CAQ*)			
Charette (*CAQ*)	Jacques (*CAQ*)	Poulin (*CAQ*)	
Chassin (*CAQ*)	Jeannotte (*CAQ*)	Proulx (*CAQ*)	
D'Amours (*CAQ*)	Jolin-Barrette (*CAQ*)	Provençal (*CAQ*)	

Sur la motion pour formuler un grief de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 53)

(*Identique au vote n° 51*)

_____

Sur la motion pour formuler un grief de M. Zanetti (Jean-Lesage) :

(Vote n° 54)

POUR - 12

Arseneau (*PQ*)	Cliche-Rivard (*QS*)	Grandmont (*QS*)	Marissal (*QS*)
Bérubé (*PQ*)	Fontecilla (*QS*)	Labrie (*QS*)	Nadeau-Dubois (*QS*)
Bouazzi (*QS*)	Ghazal (*QS*)	Leduc (*QS*)	St-Pierre Plamondon (*PQ*)

CONTRE - 90

Allaire (*CAQ*)	Dionne (*CAQ*)	Julien (*CAQ*)	Provençal (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)	Dorismond (*CAQ*)	Laforest (*CAQ*)	Reid (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)	Drainville (*CAQ*)	Laframboise (*CAQ*)	Rivest (*CAQ*)
Beauchemin (*PLQ*)	Dufour (*CAQ*)	Lafrenière (*CAQ*)	Roberge (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)	(*Abitibi-Est*)	Lakhoyan Olivier (*PLQ*)	Rotiroti (*PLQ*)
(*Orford*)	Dufour (*PLQ*)	Lamontagne (*CAQ*)	Rouleau (*CAQ*)
Bernard (*CAQ*)	(*Mille-Îles*)	Lamothe (*CAQ*)	Roy (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)	Duranceau (*CAQ*)	LeBel (*CAQ*)	(*Verchères*)
Blais (*CAQ*)	Émond (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*)	Sainte-Croix (*CAQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)	Fitzgibbon (*CAQ*)	(*Les Plaines*)	Schmaltz (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)	Fortin (*PLQ*)	Lecours (*CAQ*)	Schneeberger (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)	Fréchette (*CAQ*)	(*Lotbinière-Frontenac*)	Setlakwe (*PLQ*)
Bonnardel (*CAQ*)	Gagnon (*CAQ*)	Lefebvre (*CAQ*)	Simard (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)	Garceau (*PLQ*)	Lemay (*CAQ*)	Skeete (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)	Gendron (*CAQ*)	Lemieux (*CAQ*)	St-Louis (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)	Girard (*CAQ*)	Lévesque (*CAQ*)	Tanguay (*PLQ*)
Cadet (*PLQ*)	(*Groulx*)	(*Chapleau*)	Tardif (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)	Girard (*CAQ*)	Maccarone (*PLQ*)	Tremblay (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)	(*Lac-Saint-Jean*)	Mallette (*CAQ*)	(*Dubuc*)
Caron (*PLQ*)	Grondin (*CAQ*)	Martel (*CAQ*)	Tremblay (*CAQ*)
(*La Pinière*)	Guilbault (*CAQ*)	McGraw (*PLQ*)	(*Hull*)
Champagne Jourdain (*CAQ*)	Guillemette (*CAQ*)	Montigny (*CAQ*)	
Charette (*CAQ*)	Haytayan (*CAQ*)	Morin (*PLQ*)	
Chassin (*CAQ*)	Hébert (*CAQ*)	Nichols (*IND*)	
Ciccone (*PLQ*)	Jacques (*CAQ*)	Poulet (*CAQ*)	
D'Amours (*CAQ*)	Jeannotte (*CAQ*)	Poulin (*CAQ*)	
Derraji (*PLQ*)	Jolin-Barrette (*CAQ*)	Proulx (*CAQ*)	

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Dufour (Mille-Îles) :

(Vote n° 55)

POUR - 27

Beauchemin (*PLQ*)	Derraji (*PLQ*)	Labrie (*QS*)	Nichols (*IND*)
Bérubé (*PQ*)	Dufour (*PLQ*) (*Mille-Îles*)	Lakhoyan Olivier (*PLQ*)	Rotiroti (*PLQ*)
Bouazzi (*QS*)	Fontecilla (*QS*)	Leduc (*QS*)	Setlakwe (*PLQ*)
Cadet (*PLQ*)	Fortin (*PLQ*)	Maccarone (*PLQ*)	St-Pierre Plamondon (*PQ*)
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)	Garceau (*PLQ*)	Marissal (*QS*)	Tanguay (*PLQ*)
Ciccone (*PLQ*)	Ghazal (*QS*)	McGraw (*PLQ*)	
Cliche-Rivard (*QS*)	Grandmont (*QS*)	Morin (*PLQ*)	
		Nadeau-Dubois (*QS*)	

CONTRE - 74

Allaire (*CAQ*)	Dionne (*CAQ*)	Jeannotte (*CAQ*)	Poulet (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)	Dorismond (*CAQ*)	Jolin-Barrette (*CAQ*)	Poulin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)	Drainville (*CAQ*)	Julien (*CAQ*)	Proulx (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Orford*)	Dufour (*CAQ*) (*Abitibi-Est*)	Laforest (*CAQ*)	Provençal (*CAQ*)
Bernard (*CAQ*)	Duranceau (*CAQ*)	Laframboise (*CAQ*)	Reid (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)	Émond (*CAQ*)	Lafrenière (*CAQ*)	Rivest (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)	Fitzgibbon (*CAQ*)	Lamontagne (*CAQ*)	Roberge (*CAQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)	Fréchette (*CAQ*)	Lamothe (*CAQ*)	Rouleau (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)	Gagnon (*CAQ*)	LeBel (*CAQ*)	Roy (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)	Gendron (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)	(*Verchères*) Sainte-Croix (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)	Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)	Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)	Schmaltz (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)	Girard (*CAQ*) (*Groulx*)	Lefebvre (*CAQ*)	Schneeberger (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)	Grondin (*CAQ*)	Lemay (*CAQ*)	Simard (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)	Guilbault (*CAQ*)	Lemieux (*CAQ*)	Skeete (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)	Guillemette (*CAQ*)	Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)	St-Louis (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)	Haytayan (*CAQ*)	Mallette (*CAQ*)	Tardif (*CAQ*)
Champagne Jourdain (*CAQ*)	Hébert (*CAQ*)	Martel (*CAQ*)	Tremblay (*CAQ*) (*Hull*)
Charette (*CAQ*)	Jacques (*CAQ*)	Montigny (*CAQ*)	Tremblay (*CAQ*) (*Dubuc*)
Chassin (*CAQ*)			
D'Amours (*CAQ*)			

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Caron (La Pinière) :

(Vote n° 56)

(*Identique au vote n° 55*)

_____

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) :

(Vote n° 57)

(*Identique au vote n° 55*)

_____

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Zaga Mendez (Verdun) :

(Vote n° 58)

POUR - 11

Bérubé (*PQ*)	Ghazal (*QS*)	Marissal (*QS*)	
Bouazzi (*QS*)	Grandmont (*QS*)	Nadeau-Dubois (*QS*)	
Cliche-Rivard (*QS*)	Labrie (*QS*)	St-Pierre Plamondon (*PQ*)	
Fontecilla (*QS*)	Leduc (*QS*)		

CONTRE - 74

Allaire (*CAQ*)	Dionne (*CAQ*)	Jeannotte (*CAQ*)	Poulet (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)	Dorismond (*CAQ*)	Jolin-Barrette (*CAQ*)	Poulin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)	Drainville (*CAQ*)	Julien (*CAQ*)	Proulx (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Orford*)	Dufour (*CAQ*) (*Abitibi-Est*)	Laforest (*CAQ*)	Provençal (*CAQ*)
Bernard (*CAQ*)	Duranceau (*CAQ*)	Laframboise (*CAQ*)	Reid (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)	Émond (*CAQ*)	Lafrenière (*CAQ*)	Rivest (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)	Fitzgibbon (*CAQ*)	Lamontagne (*CAQ*)	Roberge (*CAQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)	Fréchette (*CAQ*)	Lamothe (*CAQ*)	Rouleau (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)	Gagnon (*CAQ*)	LeBel (*CAQ*)	Roy (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)	Gendron (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)	(*Verchères*)
Bonnardel (*CAQ*)	Girard (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*)	Sainte-Croix (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)	(*Lac-Saint-Jean*)	(*Lotbinière-Frontenac*)	Schmaltz (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)	Girard (*CAQ*)	Lefebvre (*CAQ*)	Schneeberger (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)	(*Groulx*)	Lemay (*CAQ*)	Simard (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)	Grondin (*CAQ*)	Lemieux (*CAQ*)	Skeete (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)	Guilbault (*CAQ*)	Lévesque (*CAQ*)	St-Louis (*CAQ*)
Champagne Jourdain (*CAQ*)	Guillemette (*CAQ*)	(*Chapleau*)	Tardif (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)	Haytayan (*CAQ*)	Mallette (*CAQ*)	Tremblay (*CAQ*) (*Hull*)
Chassin (*CAQ*)	Hébert (*CAQ*)	Martel (*CAQ*)	Tremblay (*CAQ*)
D'Amours (*CAQ*)	Jacques (*CAQ*)	Montigny (*CAQ*)	(*Dubuc*)

ABSTENTIONS - 16

Beauchemin (*PLQ*)	Derraji (*PLQ*)	Lakhoyan Olivier (*PLQ*)	Rotiroti (*PLQ*)
Cadet (*PLQ*)	Dufour (*PLQ*)	Maccarone (*PLQ*)	Setlakwe (*PLQ*)
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)	(*Mille-Îles*)	McGraw (*PLQ*)	Tanguay (*PLQ*)
Ciccone (*PLQ*)	Fortin (*PLQ*)	Morin (*PLQ*)	
	Garceau (*PLQ*)	Nichols (*IND*)	

Sur la motion pour formuler un grief de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) :

(Vote n° 59)

(*Identique au vote n° 55*)

_____

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Garceau (Robert-Baldwin) :

(Vote n° 60)

(*Identique au vote n° 55*)

_____

Sur la motion pour formuler un grief de Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) :

(Vote n° 61)

(*Identique au vote n° 55*)

_____

Sur la motion pour formuler un grief de M. Grandmont (Taschereau) :

(Vote n° 62)

(*Identique au vote n° 55*)

_____

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Prass (D'Arcy-McGee) :

(Vote n° 63)

(*Identique au vote n° 55*)

_____

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal (Mercier) :

(Vote n° 64)

(*Identique au vote n° 58*)

_____

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fortin (Pontiac) :

(Vote n° 65)

POUR - 28

Arseneau (*PQ*)	Derraji (*PLQ*)	Lakhoyan Olivier (*PLQ*)	St-Pierre Plamondon (*PQ*)
Beauchemin (*PLQ*)	Dufour (*PLQ*)	Leduc (*QS*)	Tanguay (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)	(*Mille-Îles*)	Maccarone (*PLQ*)	Zaga Mendez (*QS*)
Bouazzi (*QS*)	Fontecilla (*QS*)	Marissal (*QS*)	
Cadet (*PLQ*)	Fortin (*PLQ*)	McGraw (*PLQ*)	
Caron (*PLQ*)	Garceau (*PLQ*)	Morin (*PLQ*)	
(*La Pinière*)	Ghazal (*QS*)	Nadeau-Dubois (*QS*)	
Ciccone (*PLQ*)	Grandmont (*QS*)	Rotiroti (*PLQ*)	
Cliche-Rivard (*QS*)	Labrie (*QS*)	Setlakwe (*PLQ*)	

CONTRE - 74

Allaire (*CAQ*)	Dionne (*CAQ*)	Jeannotte (*CAQ*)	Poulet (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)	Dorismond (*CAQ*)	Jolin-Barrette (*CAQ*)	Poulin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)	Drainville (*CAQ*)	Julien (*CAQ*)	Proulx (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)	Dufour (*CAQ*)	Laforest (*CAQ*)	Provençal (*CAQ*)
(*Orford*)	(*Abitibi-Est*)	Laframboise (*CAQ*)	Reid (*CAQ*)
Bernard (*CAQ*)	Duranceau (*CAQ*)	Lafrenière (*CAQ*)	Rivest (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)	Émond (*CAQ*)	Lamontagne (*CAQ*)	Roberge (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)	Fitzgibbon (*CAQ*)	Lamothe (*CAQ*)	Rouleau (*CAQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)	Fréchette (*CAQ*)	LeBel (*CAQ*)	Roy (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)	Gagnon (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*)	(*Verchères*)
Boivin Roy (*CAQ*)	Gendron (*CAQ*)	(*Les Plaines*)	Sainte-Croix (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)	Girard (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*)	Schmaltz (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)	(*Lac-Saint-Jean*)	(*Lotbinière-Frontenac*)	Schneeberger (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)	Girard (*CAQ*)	Lefebvre (*CAQ*)	Simard (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)	(*Groulx*)	Lemay (*CAQ*)	Skeete (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)	Grondin (*CAQ*)	Lemieux (*CAQ*)	St-Louis (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)	Guilbault (*CAQ*)	Lévesque (*CAQ*)	Tardif (*CAQ*)
Champagne Jourdain (*CAQ*)	Guillemette (*CAQ*)	(*Chapleau*)	Tremblay (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)	Haytayan (*CAQ*)	Mallette (*CAQ*)	(*Hull*)
Chassin (*CAQ*)	Hébert (*CAQ*)	Martel (*CAQ*)	Tremblay (*CAQ*)
D'Amours (*CAQ*)	Jacques (*CAQ*)	Montigny (*CAQ*)	(*Dubuc*)

ABSTENTIONS - 1

Nichols (*IND*)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Labrie (Sherbrooke) :

(Vote n° 66)

(*Identique au vote n° 55*)

_____

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 67)

(*Identique au vote n° 55*)

_____

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 68)

POUR - 74

Allaire (*CAQ*)	Dionne (*CAQ*)	Jeannotte (*CAQ*)	Poulet (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)	Dorismond (*CAQ*)	Jolin-Barrette (*CAQ*)	Poulin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)	Drainville (*CAQ*)	Julien (*CAQ*)	Proulx (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Orford*)	Dufour (*CAQ*) (*Abitibi-Est*)	Laforest (*CAQ*)	Provençal (*CAQ*)
		Laframboise (*CAQ*)	Reid (*CAQ*)
Bernard (*CAQ*)	Duranceau (*CAQ*)	Lafrenière (*CAQ*)	Rivest (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)	Émond (*CAQ*)	Lamontagne (*CAQ*)	Roberge (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)	Fitzgibbon (*CAQ*)	Lamothe (*CAQ*)	Rouleau (*CAQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)	Fréchette (*CAQ*)	LeBel (*CAQ*)	Roy (*CAQ*) (*Verchères*)
Bogemans (*CAQ*)	Gagnon (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)	Sainte-Croix (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)	Gendron (*CAQ*)		
Bonnardel (*CAQ*)	Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)	Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)	Schmaltz (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)			Schneeberger (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)	Girard (*CAQ*) (*Groulx*)	Lefebvre (*CAQ*)	Simard (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)		Lemay (*CAQ*)	Skeete (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)	Grondin (*CAQ*)	Lemieux (*CAQ*)	St-Louis (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)	Guilbault (*CAQ*)	Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)	Tardif (*CAQ*)
Champagne Jourdain (*CAQ*)	Guillemette (*CAQ*)		Tremblay (*CAQ*) (*Hull*)
Charette (*CAQ*)	Haytayan (*CAQ*)	Mallette (*CAQ*)	
Chassin (*CAQ*)	Hébert (*CAQ*)	Martel (*CAQ*)	Tremblay (*CAQ*) (*Dubuc*)
D'Amours (*CAQ*)	Jacques (*CAQ*)	Montigny (*CAQ*)	

CONTRE - 29

Arseneau (*PQ*)	Derraji (*PLQ*)	Lakhoyan Olivier (*PLQ*)	Setlakwe (*PLQ*)
Beauchemin (*PLQ*)	Dufour (*PLQ*) (*Mille-Îles*)	Leduc (*QS*)	St-Pierre Plamondon (*PQ*)
Bérubé (*PQ*)	Fontecilla (*QS*)	Maccarone (*PLQ*)	Tanguay (*PLQ*)
Bouazzi (*QS*)	Fortin (*PLQ*)	Marissal (*QS*)	Zaga Mendez (*QS*)
Cadet (*PLQ*)	Garceau (*PLQ*)	McGraw (*PLQ*)	
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)	Ghazal (*QS*)	Morin (*PLQ*)	
		Nadeau-Dubois (*QS*)	
Ciccone (*PLQ*)	Grandmont (*QS*)	Nichols (*IND*)	
Cliche-Rivard (*QS*)	Labrie (*QS*)	Rotiroti (*PLQ*)	

Sur la motion de M. Marissal (Rosemont) :

(Vote n° 69)

POUR - 102

Allaire (*CAQ*)	Derraji (*PLQ*)	Jeannotte (*CAQ*)	Nichols (*IND*)
Arseneau (*PQ*)	Dionne (*CAQ*)	Jolin-Barrette (*CAQ*)	Poulet (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)	Dorismond (*CAQ*)	Julien (*CAQ*)	Poulin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)	Drainville (*CAQ*)	Labrie (*QS*)	Proulx (*CAQ*)
Beauchemin (*PLQ*)	Dufour (*CAQ*)	Laforest (*CAQ*)	Provençal (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Orford*)	(*Abitibi-Est*)	Laframboise (*CAQ*)	Reid (*CAQ*)
	Dufour (*PLQ*)	Lafrenière (*CAQ*)	Rivest (*CAQ*)
Bernard (*CAQ*)	(*Mille-Îles*)	Lakhoyan Olivier (*PLQ*)	Roberge (*CAQ*)
Bérubé (*PQ*)	Duranceau (*CAQ*)	Lamontagne (*CAQ*)	Rotiroti (*PLQ*)
Biron (*CAQ*)	Émond (*CAQ*)	Lamothe (*CAQ*)	Rouleau (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)	Fitzgibbon (*CAQ*)	LeBel (*CAQ*)	Roy (*CAQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)	Fontecilla (*QS*)	Lecours (*CAQ*)	(*Verchères*)
Bogemans (*CAQ*)	Fortin (*PLQ*)	(*Les Plaines*)	Sainte-Croix (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)	Fréchette (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*)	Schmaltz (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)	Gagnon (*CAQ*)	(*Lotbinière-Frontenac*)	Schneeberger (*CAQ*)
Bouazzi (*QS*)	Garceau (*PLQ*)	Leduc (*QS*)	Setlakwe (*PLQ*)
Boulet (*CAQ*)	Gendron (*CAQ*)	Lefebvre (*CAQ*)	Simard (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)	Ghazal (*QS*)	Lemay (*CAQ*)	Skeete (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)	Girard (*CAQ*)	Lemieux (*CAQ*)	St-Louis (*CAQ*)
Cadet (*PLQ*)	(*Lac-Saint-Jean*)	Lévesque (*CAQ*)	St-Pierre Plamondon (*PQ*)
Caire (*CAQ*)	Girard (*CAQ*)	(*Chapleau*)	Tanguay (*PLQ*)
Carmant (*CAQ*)	(*Groulx*)	Maccarone (*PLQ*)	Tardif (*CAQ*)
Caron (*PLQ*)	Grandmont (*QS*)	Mallette (*CAQ*)	Tremblay (*CAQ*)
(*La Pinière*)	Grondin (*CAQ*)	Marissal (*QS*)	(*Dubuc*)
Champagne Jourdain (*CAQ*)	Guilbault (*CAQ*)	Martel (*CAQ*)	Tremblay (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)	Guillemette (*CAQ*)	McGraw (*PLQ*)	(*Hull*)
Chassin (*CAQ*)	Haytayan (*CAQ*)	Montigny (*CAQ*)	Zaga Mendez (*QS*)
Cliche-Rivard (*QS*)	Hébert (*CAQ*)	Morin (*PLQ*)	
D'Amours (*CAQ*)	Jacques (*CAQ*)	Nadeau-Dubois (*QS*)	